

METROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Département des Bouches-du-Rhône

Métropole Aix-Marseille-Provence

Convocation du 21 Juin 2017

Nombre de Membres en exercice : 23

Quorum : 12

Nombre de présents et représentés : 20

Affichage du compte rendu intégral
en date du 3 Juillet 2017

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 28 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 28 du mois de Juin à 17 Heures 30 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

N°2017-030

Attribution de subventions à divers porteurs de projets dans le cadre du Contrat de Ville
Deuxième programmation – Exercice 2017

Etaient présents

Mme Béatrice **ALIPHAT**, M. Henri **CAMBESSÉDÈS**, M. Gaby **CHARROUX**, M. Stéphane **DELAHAYE**, M. Marc **DEPAGNE**, M. Stéphane **DIDERO**, Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**, M. Emmanuel **FOUQUART**, M. René **GIORGETTI**, Mme Béatrice **GIOVANELLI**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Jean-Pierre **MUTERO**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Mme Evelyne **SANTORU-JOLY**.

Excusés avec pouvoir

Mme Sophie **DEGIOANNI** – Pouvoir donné à M. Stéphane **DELAHAYE**
Mme Françoise **EYNAUD** - Pouvoir donné à M. Gaby **CHARROUX**
Mme Eliane **ISIDORE** – Pouvoir donné à Mme Evelyne **SANTORU-JOLY**
M. Jean-Jacques **LUCCHINI**, - Pouvoir donné à M. Henri **CAMBESSÉDÈS**
Mme Régine **PERACCHIA** - Pouvoir donné à Mme Nathalie **LEFEBVRE**
M. Robert **OLIVE**- Pouvoir donné à M. Marc **DEPAGNE**

Excusés sans pouvoir

M. Jean-Luc **DI MARIA** - Mme Virginie **PEPE** - Mme Rose-Marie **QUAGLIATA**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
M. Florian **SALAZAR-MARTIN** a été désigné **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Président du Conseil de Territoire soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

Par délibérations du Conseil de la Métropole n° HN157-28/04/16/CM du 28 avril 2016 et FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016, les subventions sont décidées par les Conseils de Territoire dans l'exercice des compétences qui leur ont été déléguées par le Conseil de la Métropole.

Le Contrat de Ville 2015-2020 du Pays de Martigues signé le 25 septembre 2015 a permis, sur la base d'un diagnostic multidimensionnel, de définir des enjeux autour de quatre axes :

- Cohésion Sociale
- Cadre de Vie et Renouvellement Urbain
- Développement de l'activité économique et de l'Emploi
- Prévention de la Délinquance.

Ces piliers sont irrigués par trois grands principes transversaux : la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes, le respect des valeurs de la République ainsi qu'une attention particulière portée à la Jeunesse.

Mobilisant en premier lieu les politiques et les moyens de droit commun, les projets déposés en programmation doivent favoriser l'émergence d'actions cohérentes avec les enjeux du Contrat de Ville, et promouvoir des actions diversifiées et innovantes, adaptées au territoire.

À la suite de l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville, différents porteurs nous proposent d'intervenir dans le cadre de ces objectifs contractualisés.

À l'issue de la première programmation du Contrat de Ville, un reliquat de crédits est disponible compte-tenu de l'enveloppe financière initialement votée. Les partenaires ont émis un avis favorable pour la mise en œuvre d'actions supplémentaires dans les quartiers réglementaires. Les avis définitifs du Conseil Régional sont encore à valider.

Dans ce cadre, il est proposé de participer à la mise en œuvre de ces actions pour un montant global de 39 953 euros au titre de l'exercice 2017.

Il est précisé qu'il convient toutefois de déroger au règlement budgétaire et financier approuvé par délibération n° HN 021-049/16/CM du 7 avril 2016 et de verser la totalité de la subvention proposée avant le 31 décembre 2017 par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,

Vu

- Le Code Général des Collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°HN 157-28/04/16/CM en date du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-Les-Remparts
- La délibération n°FAG 002-542/16/CM en date du 30 juin 2016 relative à l'octroi de subventions aux associations par les Conseils de territoire ;
- Les décisions du Comité technique financier du 1^{er} juin 2017 ;

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Conseil de Territoire est compétent en matière de Politique de la Ville

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le versement d'une subvention globale de 39 953 euros répartis aux porteurs d'actions listés dans le tableau annexé à la présente délibération au titre de l'exercice 2017.

Est précisé qu'il convient de déroger au Règlement budgétaire et financier approuvé par délibération n°HN- 021-049/16/CM du 7 avril 2016 et de verser la totalité de la subvention proposée avant le 31 décembre 2017 eu égard à son objet particulier.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2017 de la Métropole Aix-Marseille Provence – État Spécial du Territoire du Pays de Martigues – Nature 6574 - Fonction 62.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous documents et actes concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Le Président, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

SIGNATURE ELECTRONIQUE

**LE PRESIDENT,
GABY CHARROUX**

Annexe à la délibération – Attribution de subventions à divers porteurs dans le cadre du Contrat de ville
Exercice 2017 – Deuxième programmation

Nom du porteur	Intitulé de l'action	2017						
		Coût des projets	Montant demandé PV	Total	Etat	CR	CD	CT-PM
ADDAP13	Starting	34 099 €	12 420 €	12 100 €	8 100 €	4 000 €	0 €	0 €
APDL	Dynamique d'accès aux soins et à la santé	10 000 €	10 000 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €
Association Nickel Chrome	« Conte » à rebours sur Canto-Perdrix	19 550 €	8 000 €	4 000 €	1 000 €	0 €	0 €	3 000 €
ASTI	Favoriser l'accès aux soins à tous	4 350 €	3 000 €	3 000 €	1 000 €	0 €	0 €	2 000 €
Centre hospitalier de Martigues	Espace Santé Jeunes	17 000 €	17 000 €	7 000 €	2 000 €	0 €	0 €	5 000 €
Centre Social MANDELA (Port-de-Bouc)	« Santé » vous bien	11 500 €	8 000 €	4 000 €	0 €	0 €	0 €	4 000 €
Eclosion 13	Ateliers d'empowerment des femmes	10 652 €	5 000 €	5 000 €	3 000 €	0 €	0 €	2 000 €
Les amis de la médiathèque. Boris Vian	Pratique de la lecture	4 240 €	3 000 €	3 000 €	2 000 €	0 €	0 €	1 000 €
Point Formation	Passerelle vers la qualification	22 300 €	22 300 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €	15 000 €
Point Formation	Savoir lire, écrire et parler	9 600 €	9 600 €	8 000 €	4 000 €	0 €	0 €	4 000 €
Une pause pour soi	Ateliers estime de soi	6 600 €	5 000 €	2 000 €	0 €	1 000 €	0 €	1 000 €
Ville de Martigues	Diagnostic espaces extérieurs avec le Conseil Citoyen	41 235 €	15 000 €	11 953 €	2 000 €	9 000 €	0 €	953 €
TOTAL		106 127 €	67 900 €	77 053 €	23 100 €	14 000 €	0 €	39 953 €